

Examen au 3^e et 4^e Dan Aïkido

Tableau récapitulatif des conditions de présentation
pour les candidat-e-s du Type 1 : licencié-e-s de la FFAB ou de la FFAAA.

FFAAA-2019-14-NDI-CSDGE

Annule et remplace l'édition FFAAA-2018-47-NDI-CSDGE.

Pour accéder au grade de	3 ^e dan	4 ^e dan
Grade précédent	2 ^e dan	3 ^e dan
Âge minimum révolu	20 ans	24 ans
Temps minimum entre chaque grade pour être admis à se présenter (1 an = 1 timbre de licence)	3 ans de session à session	4 ans de session à session

En cas d'échec à un examen, il n'est pas possible de se représenter à la session suivante, sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an.

Sont à adresser au siège fédéral trois mois avant la date de l'examen, les documents suivants, le cachet de la poste faisant foi :

1. **La feuille de candidature dûment renseignée** et signée, comportant la signature du professeur du club dans lequel le/la candidat-e est licencié-e et celle du/de la Président-e du Comité Interdépartemental (CID). Si le/la candidat-e est l'enseignant-e de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.

Quant à la signature du Président de CID, la démarche étant différente dans chaque CID, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre Président afin de savoir comment procéder. Toujours est-il que le dossier doit arriver au siège fédéral signé et cela avant la date limite d'inscription.

2. **Une copie du passeport sportif FFAAA en règle.** Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Il convient d'envoyer les pages comprenant :

- La page de garde avec vos **informations personnelles**,
- Le nombre de **timbres de licence** fédérale correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours,
- Les **justificatifs de participation** à au moins **trois stages** organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de l'inscription,

Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel du CID dont ils dépendent.

Rappel : les stages privés ne sont pas validants.

3. **Un certificat médical** attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique de l'Aïkido **en compétition** datant de moins d'un an par rapport à la date d'examen.
4. **Un chèque** à l'ordre de la FFAAA, en règlement des frais d'inscription. Pour cette saison les frais sont fixés à **60 €** (renvoi du diplôme et du passeport sportif inclus).

Nous adresser tous les documents en une seule fois.

Les envois incomplets ou hors délai seront retournés à l'expéditeur.